



Aux parents des élèves
qui fréquenteront les classes 9S à 11S
de l'Etablissement primaire et secondaire
de La Sarraz et environs

INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASI7

La Sarraz, le 1^{er} juillet 2026

Restaurant scolaire – Collège secondaire du Levant à La Sarraz Rentrée scolaire 2026-2027

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous vous rappelons que, depuis la rentrée scolaire d'août 2019, l'horaire continu est entré en vigueur pour les élèves depuis la 7P à la 11S. De ce fait, il n'y a plus de transports scolaires pour le retour de midi.

Notre cantine scolaire continuera d'accueillir les élèves en deux services selon leurs horaires. Les élèves inscrits pourront fréquenter ce restaurant scolaire régulièrement ou occasionnellement. A noter que les pique-niques, sans frais, sont également autorisés dans le réfectoire **pour autant que les élèves soient inscrits** (micro-ondes, services, verre et eau à disposition).

Comme vous le savez cette cantine est gérée informatiquement ; **nous vous confirmons que le précédent contrat de votre enfant s'est terminé automatiquement le 26 juin 2026**. C'est pourquoi nous vous prions de refaire votre demande d'inscription, en utilisant vos identifiant et mot de passe actuels, pour le système d'inscription en ligne **MonPortail**, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement à la cantine. **Vous pourrez faire cette demande dès que vous aurez reçu les horaires de votre enfant, envoyés par le secrétariat de l'Etablissement primaire et secondaire de La Sarraz.**

A partir du 17 juillet 2026 vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site www.asi7.ch pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que le règlement du restaurant scolaire indiquant les coûts des repas. Afin de vous guider dans vos démarches, nous vous invitons à visionner les guides d'utilisation vidéo, qui se trouvent à votre disposition sur la page de connexion de MonPortail ([lien utiles](#)).

MonPortail
ASI7 - Association Scolaire des 7 communes Région de La Sarraz

ASI7
Association Scolaire
des 7 communes - Région de La Sarraz

IDENTIFIANT*

MOT DE PASSE*

Mot de passe oublié ?

Connexion

Créer mon accès

L'inscription est sans frais tant que l'élève n'aura pas consommé un repas ou un pique-nique. Dès le moment où le compte est activé, **un montant de CHF 26.00** sera débité, couvrant les frais administratifs.

Afin d'éviter la circulation ou la perte d'argent liquide, le paiement s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement de minimum CHF 40.00 devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail-MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'ASI7) **entre le 03.08.2026 et le 14.08.2026, soit AVANT le 1^{er} repas de votre enfant.**

ATTENTION : paiement uniquement par un QR-CODE, veuillez utiliser le QR-IBAN
CH 3230000001152601998

N'OUBLIEZ PAS de mettre à jour le numéro de compte dans votre e-banking. Des bulletins pourront vous être envoyés sur demande via votre compte personnalisé MonPortail.

Le code-barres **des cartes blanches** déjà en possession de votre enfant reste valable. La carte de couleur VERTE de l'année scolaire 2025-2026 **N'EST PLUS VALABLE.**

Pour l'année scolaire 2026-2027 une nouvelle **carte de couleur ROUGE** permettant à l'élève de quitter le périmètre surveillé sera remise uniquement après réception du formulaire rempli et **signé**, qui se trouve à la fin de ce document, attestant votre décision. **Cette carte devra être demandée avant le vendredi 7 août 2026 afin qu'elle puisse vous parvenir avant la rentrée du 17 août 2026.**

Toute demande de renouvellement d'une carte perdue durant l'année scolaire sera facturée CHF 10.00, montant qui sera débité directement du compte.

Pour rappel, le code-barres permet l'identification de l'élève lors de la prise du repas. La lecture de ce code au réfectoire diminuera le compte personnel. Ce compte devra être alimenté régulièrement (affichage du solde du compte en tout temps). Si le compte présente un solde négatif, **un rappel informatique automatique** vous sera adressé par e-mail (données sécurisées selon les normes en vigueur).

Nous attirons votre attention sur le fait que, **si votre enfant quitte sans autorisation et de son plein gré le périmètre scolaire surveillé, il se trouve sous votre entière responsabilité.** L'élève qui ne possède pas de carte de couleur et qui ne respecte pas cette directive sera sanctionné d'heures d'arrêts scolaires, sans avertissement préalable comme stipulé dans le règlement du restaurant scolaire.

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le président :



Laurent Michel

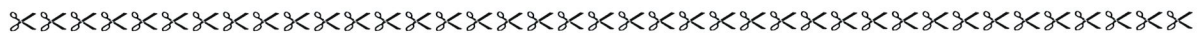
La secrétaire :



Christelle Schwab

Renseignements utiles pour votre planification :

Les enclassements vous seront envoyés par l'habituel courrier de rentrée du secrétariat de l'Établissement primaire et secondaire de La Sarraz, durant le mois de juillet. A partir du 4 août, les horaires des bus vous parviendront directement par la société Microgis, notre mandataire chargé de l'organisation des transports scolaires.



Elèves 9-10-11S inscrits au restaurant scolaire – année scolaire 2026-2027

Formulaire à retourner au secrétariat ASI7 – Rue des Terreaux 1 – CP 30 – 1315 La Sarraz **avant le vendredi 7 août 2026 afin que la carte d'autorisation de couleur ROUGE** puisse vous parvenir avant la rentrée du 17 août 2026.

Je soussigné.e autorise mon enfant à quitter le périmètre scolaire surveillé, de ce fait mon enfant sera sous mon entière responsabilité.

Elève : Nom : Prénom : Classe :

Signature du parent : Nom : Prénom :

Sur le site : www.asi7.ch

Informations pour les parents – formulaire autorisation de quitter le périmètre élèves inscrits au restaurant scolaire